
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 3 avril 2009

La journée du partenaire du vendredi 3 avril 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Cette réunion a connu la participation de Messieurs OKOLA Roger, Chef du Service Informatique et CINZI LIBOUNGA Romuald, expert agréé de l'Organisation Mondiale des Douanes.

- **De l'intervention de l'Inspecteur OKOLA Roger**

Son intervention a porté sur deux points, à savoir :

- **la mise en place d'une cellule de contact avec les usagers**

Afin de permettre au Service d'apporter avec diligence et efficacité des solutions aux problèmes techniques rencontrés par les usagers, il a été mis en place une cellule de contact animée par deux personnes ressources dont les coordonnées téléphoniques sont les suivantes :

983 36 37
574 68 60

- **la formation des agents chargés d'éditer les bons de sortie**

Cette séance de formation à l'attention des agents de la société SDV sera organisée dans les tout prochains jours.

- **De la communication de l'Inspecteur principal des douanes CINZI LIBOUNGA Romuald, expert agréé de l'OMD**

L'Inspecteur principal des douanes CINZI LIBOUNGA Romuald a informé les partenaires de la tenue à Brazzaville, du 14 au 17 avril 2009, de la Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, organisée sous l'égide de l'OMD.

Il s'est déclaré ravi de participer pour la première fois à l'espace de concertation « Journée du Partenaire », qui constitue une application concrète des recommandations de l'OMD.

- **De la saisie des manifestes au Bureau Principal Extérieur**

Le colonel NZOUSSI Damien a fait savoir que la réunion prévue avec les partenaires pour examiner la question a été reportée en raison du déménagement du Bureau Principal Extérieur.

- **Du retard persistant dans l'obtention des attestations d'exonération pour les marchandises destinées aux marchés d'Etat et aux entreprises bénéficiant de conventions d'établissement**

De nombreux partenaires se sont encore plaints du retard dans l'obtention des attestations d'exonération, ce qui rend difficile la régularisation des déclarations de régimes suspensifs souscrites en amont et occasionne un préjudice tant aux usagers qu'à la douane.

Madame la Directrice a informé les partenaires que la Direction des Etudes, de la Prévision et de l'informatique (DEPI) est à pied d'œuvre pour que les taux réduits et les exonérations prévus dans les conventions d'établissement soient pris en compte directement par le système informatique.

- **De la difficulté de régulariser les IM9 pour non concordance de positions tarifaires**

Les représentants de plusieurs sociétés de transit ont fait savoir qu'il est difficile, voire impossible de valider les déclarations d'apurement des IM9 ayant fait l'objet d'un regroupement tarifaire par des déclarations à plusieurs positions tarifaires. Ils ont souhaité qu'une réflexion soit menée afin de trouver une solution permettant d'éviter de pénaliser le Trésor Public.

La question sera examinée par le SEPI.

- **Des contres écritures au Bureau Principal Port**

Afin d'éviter les tracasseries au Bureau Principal Port, Madame PIETROBELLI de TMC a voulu connaître l'autorité habilitée à autoriser les contre écritures.

Le Colonel ASSAMBI Marie Jeanne a fait savoir que c'est Madame le Chef du Bureau Principal qui est compétente en la matière.

- **De l'interprétation de la notion d'exonération par certains usagers**

Il a été rappelé que l'exonération du paiement de certains droits et taxes ne dispense pas le bénéficiaire d'accomplir les formalités administratives requises.

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a suggéré qu'une fiche technique soit transmise au Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, qui, à son tour, la transmettrait au Ministère des Affaires Etrangères, pour que celui-ci puisse entreprendre un travail de clarification, notamment à l'endroit des sociétés chinoises.

- **De la publication de l'Annuaire maritime du Congo**

Monsieur GONDI François de l'Agence de Communication Interface a présenté aux partenaires l'intérêt multiforme de la publication prochaine de l'Annuaire maritime du Congo et les a invités à faire partie des annonceurs.

- **De l'usage prétendument non conforme du NIU**

Madame la Directrice a présenté aux partenaires une correspondance émanant de la Direction Départementale du Commerce au sujet de l'usage prétendument non conforme du NIU. Elle a tenu à rappeler toutes les dispositions prises par la Douane pour imposer l'utilisation du NIU.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur le Receveur Principal des Douanes a informé les partenaires que les autorisations de renouvellement des comptes créditaires ont été signées. Il les a invités à se rapprocher de la Recette pour de plus amples précisions.

- **Du rappel des dispositions réglementaires concernant les ventes aux enchères publiques**

Madame la Directrice a tenu à rappeler aux partenaires les principales dispositions réglementaires en la matière, en insistant sur le fait que la Douane ne faisait que les appliquer. Une Note de Service sera prise à l'attention du public.

Pour les déclarations de mise à la consommation souscrites à la veille d'une vente aux enchères, l'usager devra justifier, quittances à l'appui, le paiement de tous les frais annexes (acconage, surestaries, magasinage, EGED, etc.)

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h30.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence